Ouestions orales

décision du gouvernement fédéral, ce n'est pas le cas. C'était une décision des provinces, en collaboration avec l'industrie et les syndicats. On prendra d'ici vendredi des décisions sur les méthodes qui seront employées, en collaboration avec nos partenaires provinciaux. Une fois la décision prise par les dirigeants de notre pays, l'affaire sera entre les mains des responsables du ministère.

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DES CHALUTIERS—ON DEMANDE UNE POLITIQUE CANADA D'ABORD

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Il est sans doute au courant de l'existence du programme Canada d'abord, tendant à inciter à l'achat de produits canadiens pour favoriser l'expansion du secteur pétrolier et gazier de la côte est. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas intervenu pour mettre en oeuvre un programme semblable pour la construction des chalutiers de plus de 100 pieds de long, ce qui donnerait un sérieux coup de main au secteur défaillant de la construction navale dans la région de l'Atlantique et concrétiserait la promesse faite il y a deux ans par le gouvernement d'imposer des tarifs?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ce programme a été mis en oeuvre surtout pour donner suite à la demande présentée par l'association de la construction navale et l'association des ateliers de réparation de navires en vue d'imposer un tarif aux grands bâtiments. Cette demande a été examinée très attentivement lors de la préparation du budget de 1985. A l'époque, on avait conclu que la différence de coût qui en découlerait serait passablement lourde et les pêcheurs s'y sont opposés. Nous devrions être en mesure de savoir si la situation a changé depuis 1985 et je veillerai à ce que mes collaborateurs examinent la question pour voir si des changements économiques importants se sont produits.

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LE PROJET DE VENDRE TÉLÉGLOBE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Le gouvernement a fait un appel d'offres et a promis en d'autres occasions de prendre une décision rapide pour la privatisation de Téléglobe. Or, on a changé les règles du jeu parce que le gouvernement a annoncé une nouvelle partie. Cela a manifestement nui au caractère sacro-saint du processus d'adjudication. Les entreprises ont perdu confiance.

Puisque les bénéfices de Téléglobe alimentent sans arrêt le Trésor fédéral, avec notamment 108 millions de dollars l'année dernière et 80 millions supplémentaires prévus pour cette année, pourquoi les Canadiens vendraient-ils cette entreprise lucrative et quels avantages en tireraient-ils?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, nous pensons que la vente de Téléglobe sera très avantageuse pour notre pays. Premièrement, grâce à cette vente, les Canadiens paieront moins cher pour faire des appels transocéaniques. Deuxièmement, Téléglobe pourra facilement s'imposer dans de nouveaux milieux concurrentiels du secteur des télécommunications. Troisièmement, les fonds qui vont maintenant grossir le Trésor fédéral seront débloqués pour d'autres priorités du gouvernement comme les programmes sociaux, la recherche et le développement, l'aide aux agriculteurs, et autres.

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LES CANADIENS DOIVENT ATTENDRE POUR BÉNÉFICIER DE TARIFS RÉDUITS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre, monsieur le Président. La ministre est-elle consciente que des milliers de Canadiens qui téléphonent à leurs familles à l'étranger chaque semaine pourraient épargner des sommes importantes si les tarifs interurbains étaient réduits maintenant? Puisque Téléglobe est si rentable, pourquoi les Canadiens doivent-ils attendre deux ans pour bénéficier de tarifs réduits? Cela n'a rien à voir avec la privatisation. Prenez-vous la population pour des dupes?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications):
Monsieur le Président, avec la vente de cette compagnie, les
Canadiens vont payer moins cher les appels outre-mer.

[Traduction]

A partir de 1988, la réduction du coût sera d'environ 13 p. 100. Par la suite, le CRTC pourra orchestrer d'autres réductions. Nous prévoyons que celles-ci se poursuivront.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DES MÉDICAMENTS NON BREVETÉS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il nous a gracieusement fourni un double de la lettre de M. Eastman au Globe and Mail. Pourquoi a-t-il négligé d'attirer l'attention de la Chambre sur la phrase suivante de cette lettre:

Je prévois que le projet de loi proposé retardera dans certains cas la concurrence sur le marché des médicaments non brevetés et par conséquent, retardera la baisse du prix de ces médicaments qui résulterait de cette concurrence.

Pourquoi a-t-il négligé de porter cette phrase à notre attention?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne l'ai pas négligé. En répondant à plusieurs questions posées aujourd'hui, j'ai souligné que c'était en fait sur ce point que les opinions pouvaient diverger. C'est le genre de questions que nous devrions aborder au comité. Dans sa lettre, M. Eastman fait remarquer:

D'après ce que je comprends, le ministre pense que la concurrence sur le marché des produits non brevetés ne sera pas retardée et que le prix des nouveaux médicaments ne sera donc pas influencé par la loi proposée.